



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE
NUMERIQUE INTITULE "PEINTURE
CEREBRALE" PAR LA SOCIETE 4K2 SAS A
L'ESPACE NUMERIQUE DE LA MEDIATHEQUE
COEUR DE VILLE LE SAMEDI 15 OCTOBRE
2022 DE 14H A 18H**

**DÉCISION N° DM-22-360
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2022-2023,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle numérique de la société 4K2 SAS représenté par Monsieur Kévin MENADA, en sa qualité de fondateur, dont le siège social est situé au 8 rue des Pavillons – 92800 PUTEAUX, le samedi 15 octobre 2022 de 14h à 18 h à l'espace numérique de la Médiathèque Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société 4K2 SAS représenté par Monsieur Kévin MENADA, en sa qualité de fondateur, dont le siège social est situé au 8 rue des Pavillons – 92800 PUTEAUX, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle numérique intitulé « Peinture cérébrale », le samedi 15 octobre 2022 de 14h à 18h à l'espace numérique de la Médiathèque Cœur de Ville dont le coût est fixé à mille sept cent dix euros (1710,00 € T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220926-lmc1H10059H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/09/2022 Date de Publication : 26/09/2022
--

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220926-Imc1H10059H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/09/2022
Date de Publication : 26/09/2022